



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2026-01-05

Séance du jeudi 22 janvier 2026

Date convocation :
13 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi vingt-deux janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire de la commune.

Nombre de membres
en exercice
22

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Corinne CAPEL, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Madeleine MARTINEZ, Stéphanie MENEGHINI, Annie MERIC, Emmanuelle NITOT, Dominique PASQUIER, Régine PESENTI, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Présents
21

Pouvoirs : Danielle MECA à Stéphanie MENEGHINI

Votants
22

Secrétaire de séance : Luc VEYRAT

Objet : ACQUISITION PARCELLE AN 413

Vu la proposition faite par Madame LOYER Lucienne,

Monsieur le Maire expose au conseil que Madame LOYER Lucienne souhaite céder à la commune la parcelle AN413 d'une surface totale de 385 m² lui appartenant, pour un coût de 0,50 euros le m² soit pour un montant total de 193 euros.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de la parcelle AN413 d'une surface totale de 385 m² appartenant à Madame LOYER Lucienne pour un montant total de 193 euros,
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier et notamment l'acte notarié à intervenir.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Luc VEYRAT

Le Maire,
Yvon BONZI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publiée le : **28 JAN. 2026**

Transmise au représentant de l'Etat :

Accusé de réception en préfecture
030-213002959-20260122-2026-01-05-DE
Date de télétransmission : 28/01/2026
Date de réception préfecture : 28/01/2026